

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 12 novembre, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 5 novembre, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle des fêtes.

Etaient présents : Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nandine LEGUEDOIS, Colette CRIEF, François BURLLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Anne-Marie DEPAIGNE, Jean-Louis LEPETIT, Annie RICHARDOT, Mohammed EL RHOUL, Claude GENERAT, Frédéric GASPIN, Pascal FATON, Joëlle CARBON-LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

Avaient donné pouvoir : Sébastien DELANOE à Monsieur le Maire, Céline LECOEUR à Colette CRIEF, Marie-Hélène CHENEAU à Nicole GUYON, Charlotte MELNICK à Emmanuel PORCQ, Michel BERKANI à François BURLLOT.

Etait absent : Denis LEBLANC.

Madame Anne-Marie DEPAIGNE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel.

SOMMAIRE

Présentation par Monsieur Olivier PAZ du rapport des activités 2017 de Normandie Cabourg Pays d'Auge

- Débat d'orientations budgétaires
- Admissions en non-valeur
- Budget ville - décision modificative N°2
- Budget musée – décision modificative N°1
- Budget Ville – Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)
- Dispositif de prise en charge des frais applicable aux élus dans le cadre de leur mandat
- Remboursement des frais de représentation
- Prise en charge de gratifications - modification
- Prise en charge des frais pour l'accueil de Madame Line Renaud
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de vérifications périodiques règlementaires
- Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détails
- Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Energie
- Adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie
- Tarifs location des espaces verts du garden tennis

- Vente aux enchères de matériels reformés : recours à une plate-forme internet
- Octroi d'une subvention complémentaire à l'EPIC des activités économiques de loisirs
- Octroi d'une subvention exceptionnelle à la ville de Terracina
- Subventions Soliha
- Octroi d'une subvention au Conseil des chevaux Normandie
- Demande d'avis de France Domaine pour la cession des parcelles situées sur les zones référencées au PLU 1AUd et 1AUc
- Demande d'avis de France Domaine pour la cession de la parcelle AV 48 dans le cadre du projet d'agrandissement des Ecuries de la Sablonnière en pôle équestre
- Patinoire 2019 – Tarifs, entrées, partenariats, location de chalets, animations
- Saint Valentin 2019 - Tarifs
- Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme intercommunal de Cabourg et la Ville de Cabourg dans le cadre des animations de la patinoire et de la Saint Valentin
- Avenant à la convention liée à l'installation et l'exploitation d'un food truck sur la Promenade Marcel Proust
- Convention d'occupation du domaine public avec l'association SU Dives/Cabourg Football
- Annexe au règlement intérieur
- Régime indemnitaire
- Tableau des effectifs
- Attribution d'entrées gratuites à la piscine
- Tarif de location des chambres au sein du collège
- Autorisation de signer une convention pour l'organisation « d'un orchestre à l'école »

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire

Soyez le bienvenu Monsieur le Président de l'intercommunalité Normandie Cabourg Pays d'Auge. Nous vous accueillons avec plaisir au sein de ce Conseil municipal ou vous nous présenterez un rapport d'activités de l'année 2017, je salue les représentants de la presse également.

J'en profite pour vous remercier pour la propreté de la ville de Cabourg, les sacs jaunes sont désormais ramassés dans le centre de Cabourg le lundi. Et j'espère que les services de ramassage qui font un travail formidable s'en sortent avec cette nouvelle contrainte, c'est un service indispensable. Je vous laisse la parole Monsieur le Président.

Olivier Paz

Merci de m'accueillir pour me permettre de présenter ce rapport d'activités de la 1^{ere} année de notre Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge. J'apprécie de pouvoir venir m'expliquer devant les conseils municipaux et dire ce que nous avons fait.

Mon second sujet de satisfaction c'est que depuis la création des communautés de communes de plus en plus vastes, mon inquiétude est de manière globale pour les conseillers Municipaux qui ne sont pas conseillers Communautaires. Je crois qu'il est très important de rappeler que la Communauté de communes n'est que l'émanation des conseils Municipaux. Je suis assez farouchement opposé à l'élection du Président de la Communauté tout au moins les membres de la Communauté au suffrage universel, on risquerait d'avoir des distorsions importantes avec les équipes municipales.

Je souhaite que les conseillers Municipaux soient avertis et avisés de tout ce que nous pouvons faire.

L'année 2017 était la première année, en dépit d'une organisation préalable importante. Une bonne partie de cette année a été consacrée à harmoniser un certain nombre de procédures. Ce n'est pas impunément que l'on fait vivre ensemble une Communauté de communes très rurale avec beaucoup de très petites communes autour d'un bourg centre et puis une Communauté de communes très balnéaire.

Une commune balnéo-rurale comme l'était CABALOR avec des disproportions importantes en termes de personnel, avec des questions de fiscalité très diverses, des procédures très diverses. Il a fallu un peu de temps pour que cela fonctionne.

Quelques mots rapides sur **les finances**, pour rappeler que nos dépenses de fonctionnement tout compris c'est-à-dire l'ensemble de nos budgets assainissement, budget principal et budget ordures ménagères c'est 24 000 000 d'euros.

Le budget principal de fonctionnement : 16 000 000 euros, je pondère cela en disant que sur ces 16 millions d'euros nous en rendons 8 millions aux communes.

L'acte principal qui a été fait au cours de cette année 2017 et qui est à mon avis encore plus important, que n'a pu l'être la signature de la création de la Communauté de communes par le Préfet, c'est le pacte fiscal. On a réussi à organiser un système où tout le monde était gagnant, ce qui est relativement rare.

Nous avons deux Communautés de communes, une avec des bases locatives importantes avec des taux relativement bas (CCED et CABALOR) et nous avons une Communauté de communes COPADOZ qui avait des bases relativement faibles avec des taux relativement hauts. Si nous avons suivi ce que prévoyait les textes, c'est-à-dire le rapprochement des taux, nous partions pour diminuer les taux de COPADOZ alors que cette communauté avait du mal à payer les services qu'elle fournissait et nous augmentions les taux des deux autres communautés.

Dans le même temps nous avons toute une réflexion à mener sur les attributions de compensation. La loi prévoit que l'on reprend au 1^{er} janvier les compétences exercées par chacune des trois Communautés de communes. Certaines n'étaient pas exercées précédemment par l'une ou par l'autre. Le dernier point de ce pacte fiscal, le SPIC qui vise à compenser les écarts entre les communautés riches et celles qui le sont moins. Pour mémoire la CCED contribuait au SPIC à partir de là, chacune des communes qui la compose contribuait ; il en était de même pour CABALOR. COPADOZ qui était à un niveau moyen ne payait rien et ne recevait rien. Les trois communes qui venaient de Bois et Marais étaient bénéficiaires de ce SPIC bien qu'elles ne payaient rien. Le SPIC est réparti entre la Communauté et les communes qui la composent.

Nous avons décidé que les communes de COPADOZ acceptaient de ne pas voir leur taux descendre, nous n'avons pas revu les attributions de compensation. Le SPIC est descendu de manière considérable pour la Communauté de communes, les deux qui payaient CABALOR et CCED en 2016 le montant était de 812 000 euros. Nous avons réalisé un ensemble plus vaste mais un peu moins riche en moyenne pour 2017 ce n'était plus que 250 618 euros et pour 2018 contenu de l'apport des six communes venant de Cambremer ça ne sera plus que 195 147 euros et pour la ville de Cabourg on est passé entre 2016 et 2018 de 219 000 euros à 52 000 euros. La ville de Cabourg avait pris des engagements, elle a compensé dans ses impôts communaux la petite hausse que nous avons faite au niveau communautaire, elle a eu aussi un retour au niveau du SPIC.

En travaillant sur ces trois données, les attributions de compensation, le taux et le SPIC on a réussi à faire un ensemble où sur au moins deux des leviers chacun était bénéficiaire. Cela a été voté partout. Cela représente pour la Communauté de communes, ce qui était indispensable pour envisager le Centre Aqualudique, en l'espace de deux ans, de revenir à une cave brute de l'ordre de 1 million d'euros. Le pacte fiscal à lui seul représentant 700 000 euros de recettes supplémentaires pour la Communauté de communes.

Quelques mots sur **les ressources humaines**, j'ai une politique très claire, nous allons peu à peu descendre le nombre de salariés. Je donne un exemple lorsque nous nous sommes réunis nous avons à l'évidence trois secrétaires, une pour COPADOZ, une pour CABALOR et une pour la CCED. Nous avons une personne qui part à la retraite à la fin de l'année, elle ne sera pas remplacée. Il y aura un certain nombre d'emplois qui vont disparaître. Dans certains postes il y a des points conjoncturels qui font que nous pouvons envisager cette réduction.

Le poste aménagement SCOT, aménagement de l'espace, il tient en deux grandes activités, d'une part participer à la **révision du SCOT** du nord Pays d'Auge, qui reprend toutes les communes du Pays d'Auge. Le **PADD** (projets d'aménagement et de développement durable) est terminé nous y travaillons régulièrement cela vise à avoir une cohérence surtout entre les différents documents d'urbanisme qui existent sur ce secteur. La seconde partie de l'activité de ce pôle est tout ce qui concerne les dossiers, les certificats d'urbanisme, les permis de démolir, les autorisations préalables et les permis de construire. Nous avons traité 2 227 sur l'année 2017 ce qui représente un travail conséquent, dont 751 dossiers (40%) émanaient de la ville de Cabourg.

Quelques temps forts concernant **les déchets**, un poste important.

Nous avons abordé cette fusion avec des taux de TOM, taxe qui est assujettie et fixée sur la valeur locative, le foncier, nous sommes arrivés avec des taux très différents. Nous avons décidé en 5 ans de ramener l'ensemble au taux le plus bas c'est-à-dire 9.12 %. Nous avons modifié le rythme des ramassages, dans le même temps notre Communauté de communes a adhéré au SYVEDAC. Le syndicat de l'agglomération Caennaise propriétaire de l'usine de Colombelle qui a une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an et qui incinère les déchets de la moitié du département (300 000 habitants). Cette adhésion a eu pour effet de baisser le prix à la tonne ce qui a permis de réduire aussi les coûts. La CCED avait engagé la construction d'une déchèterie et d'un quai de transfert. Dès le mois de juillet ce quai de transfert a été mis en place, depuis nous suivons une baisse significative, sur juillet et août elle est de plus de 700 heures par rapport à 2017.

Le SYVEDAC va prendre en charge le coût de la construction du quai de transfert ayant pris la compétence « quai de transfert » et pour les deux autres qu'il doit construire, déchets verts et recyclables à Colombelle, un autre dans le Nord-Ouest de Caen.

Concernant **l'assainissement**, les travaux des quartiers de l'Est de Cabourg ont été réalisés en étroite relation avec la ville de Cabourg, ce qui a permis à l'Agence de l'eau de communiquer sur les Jardins Pluviaux. C'est très nouveau et un exemple à suivre pour la région.

Le service assainissement a réglé son problème avec la société Patrelle. Concernant notre emprunt, il a été assimilé dans notre comptabilité.

Le développement économique mené par Sophie Gaugain (qui occupe la même fonction au sein de la Région). On a structuré la compétence, on a embauché un chargé de développement économique en 2017.

Aire Gens du voyage, la presse en fait échos nous n'étions pas globalement en cohérence avec le schéma départemental des gens du voyage, qui est un document élaboré tous les 6 ans sous l'égide de la Préfecture et du Président du Conseil Départemental avec la participation de l'Association de l'Amical des Maires, les représentants des gens du voyage. En 2018 et en 2012, la nécessité de disposer d'une aire de grand passage avait été pointée, la zone qui avait été indiquée, était celle de Cabourg-Varaville. En arrivant à la Communauté de communes en 2017 j'ai repris les études là où elles en étaient, c'est-à-dire assez avancées avec un terrain qui avait été identifié dès l'année 2014 ce travail a été mené jusqu'à la fin de l'année 2017, et aujourd'hui l'arrêté préfectoral a été pris, nous allons être parfaitement conformes au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Plusieurs intrusions en 2017 ont eu lieu sur différentes communes et une aide assez limitée des services de la préfecture. En 2018 on a obtenu l'appui de la force publique et la possibilité d'évacuer.

GEMAPI, nous n'avons pas souhaité fixer la taxe, il nous a semblé utile au préalable de savoir quels travaux nous allions devoir faire, et quels étaient leurs montants. L'année 2017 a été marquée par notre entrée au Syndicat du Bassin de la Dives et définir avec eux les études a mener pour envisager ensuite les travaux, la répartition ayant été faite de la même manière. Le syndicat réalise les études et ensuite chacune des Communautés de communes engagent les travaux qui sont indispensables pour se protéger.

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) c'est une obligation de la loi car nous avons plus de 20 000 habitants. Nous avons choisi de confier cette mission au SDEC, qui a embauché un ingénieur dédié à cet effet. La phase « diagnostiques » est bientôt terminée nous allons travailler sur des propositions d'amélioration pour les années à venir.

La compétence scolaire a été maintenue uniquement pour les communes du secteur de COPA-DOZ plus Escoville, Saint Samson et Touffreville, communes venant de Bois et Marais. Nous sommes soucieux d'avoir des cohérences dans notre réflexion et dans notre manière de faire.

Enfance – Jeunesse, la Communauté de communes a étendu sur l'ensemble de son périmètre la carte Sport et Culture, dont le but est de permettre à chaque enfant de pouvoir faire tout au long de l'année une activité sportive ou culturelle. Pour les familles les plus modestes, un reste à payer de 5 euros, pour les autres familles un reste à payer de 20 euros et de 50 euros. Plus de 1 250 jeunes ont bénéficiés d'une carte Sport et culture.

Accueil vent d'éveil, cette année a été un peu compliquée, malgré les efforts apportés par Tristan Duval et Emmanuel Porcq. Le nouveau Conseil d'Administration a apporté beaucoup d'améliorations et a beaucoup travaillé. On a une réelle réflexion sur la structure, le service rendu, les horaires.

Ecole de musique, Ecole de voile, elles ont continué et étendu leurs activités, peu à peu elles s'élargissent à l'ensemble de la Communauté de communes en fonction des besoins. 2017 un peu pour l'école de musique et beaucoup en 2018, on a élargi les horaires des professeurs, ce qui a permis d'élargir notre capacité d'accueil, plus de 40 élèves supplémentaires.

EPN, établissement public numérique, une spécialité de CABALOR qui a été élargie fin 2017 sur Houlgate et 2018 sur Dozulé. Il accueille plus de 1200 personnes à l'année. 30% des scolaires, 34% des enfants en dehors des périodes scolaires et pour 38% des adultes.

Maitrise d'ouvrages, nous avons travaillé sur l'agrandissement du siège administratif, nous avons également terminé la construction de deux salles de classe à l'école primaire de Dozulé, travaillé en urgence dans le cadre de GEMAPI sur les berges de la Dives, (3 sites à Varaville).

Un grand travail sur la préparation du centre Aqualudique, un certain nombre de travaux d'assainissement (quartier Est de Cabourg, et également à Dives-sur-Mer).

Le réaménagement de la bibliothèque de Dozulé en Centre de Loisirs. La fin de la ZAC de la Capucine à Ranville. Un certain nombre d'opérations de travaux et ensuite d'autres opérations plus usuelles qui concernent l'entretien des réseaux de chemins. L'idée aujourd'hui c'est d'organiser pour les pistes cyclables et pour les circuits de randonnées des échanges plus vastes.

La commande publique, avec beaucoup de marchés de travaux, beaucoup de marchés de prestations de services et un certain nombre de marchés de fournitures.

Nous disposons de quelques services mutualisés, la commune de Cabourg a toujours été fer de lance dans ce domaine, c'est ainsi que nous partageons les Ressources Humaines, le service Informatique et depuis 2017 le service d'Instruction des Droits des Sols qui fonctionne pour un grand nombre de communes. Les clés de répartition ont été revues en 2017.

Un programme dense avec des élus qui ont été appliqués, deux réunions de bureau par mois et au moins une réunion de Conseil Communautaire par mois.

Monsieur le Maire

Je voulais remercier Monsieur le Président pour cette présentation à la fois détaillée tout en mesure et en équilibre qui correspond bien à cette réalité de Communauté de communes.

Normandie Cabourg Pays d'Auge est en train de créer une vraie identité y compris à travers le tourisme. Je vous remercie encore et laisse la parole à Joëlle Carbon-Lenoir.

Joëlle Carbon-Lenoir

Je ne suis pas conseillère Communautaire, je suis membre de la commission Culture et Sport. Nous avons lu attentivement vos différentes interventions dans la presse et nous avons eu le plaisir de voir pour la piscine aqualudique que vous parliez de vocation de service public. C'est très intéressant. Dans cette commission Culture et Sport nous sommes coincés par les budgets.

On s'aperçoit que le territoire a des demandes surtout sur les orchestres à l'école et que budgétairement on ne peut pas forcément leur donner satisfaction. L'an dernier il a fallu que Cabourg concède des créneaux pour que la commune d'Hérouvillette puisse avoir l'orchestre à l'école. En commission on entend des propos comme : « certaines communes ont beaucoup de créneaux » Je vais vous parler d'appartenance.

Il n'y a pas véritablement une appartenance de tout le territoire parce que nous sommes coincés par les budgets. Revenons sur mon propos de la piscine Aqualudique. Cet été lors de la réunion publique vous aviez dit qu'il n'y aurait pas de tarifs préférentiels pour la piscine aqualudique. Je pense personnellement que c'est une erreur, une erreur de symbole. Je pense que c'est important que ce territoire à un moment donné s'implique et soit impliqué dans cette intercommunalité. Et pour l'instant dans la commission ou je suis, ils ne peuvent pas l'être. Je vais vous demander ce que vous en pensez. On a travaillé sur le sujet et il n'existe pas ou très peu de piscines aqualudiques sur le territoire ou il n'y ait pas de tarifs préférentiels, que ce soient des centres communaux, intercommunaux ou même privé.

Je vous pose la question Monsieur le Président, ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant pour ce territoire que les communes se sentent concernées par ce centre aqualudique.

Olivier Paz

Pour la première partie de votre demande : je rappelle qu'un orchestre à l'école c'est 11 000 euros par classe, on demandait 3750 euros aux collectivités, on est passé à 4500 euros. Ce qui veut dire que c'est la Communauté de communes qui en supporte la majeure partie. En dehors des problèmes de budgets, il y a aussi des problèmes d'organisation autour des professeurs, on a 11 classes et on va en avoir 14 ou 15. Ce qui représente 20 à 25% d'augmentation.

A l'évidence lorsque la Communauté de communes s'est créée on a bien vu que l'école de musique de Cabourg qui est excessivement réputée ne pourrait pas répondre immédiatement à la totalité des demandes. La carte Sport et Culture permet autour de Dozulé à l'Association « La double croche » de bénéficier d'une aide qui vient équilibrer cela.

Je peux vous dire déjà que des tarifs spéciaux pour le centre aqualudique il va y en avoir, au niveau des scolaires.

Je suis opposé à l'idée d'avoir un tarif différencié pour les résidents à l'année et secondaires. Les résidents secondaires payent des impôts pour au moins profiter d'un certain nombre de services. La difficulté est de mettre cela en œuvre sur un territoire qui comprend beaucoup de résidences secondaires. C'est plus simple de faire un tarif pour ceux qui sont hors de la communauté de communes.

Joëlle Carbon-Lenoir

Vous avez parfaitement raison, d'où ma demande au Président de la Commission Culture et Sport d'être impliqué dans une réflexion sur des sujets précis comme le centre aqualudique. Parce que c'est important de participer. La question n'est pas au niveau des scolaires.

Monsieur le Maire

Je préside la Commission du centre aqualudique, si je peux me permettre, la réponse au premier sujet des scolaires est répondue grâce à l'élargissement au complexe de loisirs. C'est-à-dire, on ne peut pas financer un projet que scolaire on ferait que de creuser un déficit. C'est en faisant un système qui soit à la fois loisir et pédagogique que l'on peut avoir un complexe aqualudique de ce niveau. On n'est pas opposé à ouvrir des discussions avec la commission Culture et Sport sur des réflexions de gestion. Pour le moment on est très en amont sur le dossier puisque l'on va ouvrir les plis pour la construction. Et toutes vos remarques pourront enrichir nos échanges, pour l'instant rien n'est ficelé sur la DSP.

Joëlle Carbon-Lenoir

Pour moi la réunion publique de cet été a faussé le débat. Une réunion publique à deux fonctions soit elle est informelle, soit c'est une réunion publique de concertation. Il y a eu une ambiguïté dès le début si je puis me permettre.

Olivier Paz

On laissera surement le délégataire faire des propositions diverses. Je suis d'avis de laisser le champ libre au départ. On aura plusieurs solutions et je ne doute pas que le moment venu il y aura des échanges avec la Commission qui s'occupe de ces questions-là.

Monsieur le Maire

J'ajouterai que concernant la réunion publique c'était à mon initiative plus pour informer les riverains et les Cabourgeais en général des avancés du projet. On le fera au fur et à mesure. Encore une fois il y a la partie construction et il y a la partie exploitation. Au moment de l'exploitation on sera ouvert à tout ce qui sera proposé.

Ce que je souhaitais c'est qu'à travers les réunions publiques les gens puissent s'approprier le projet.

Emmanuel Porc

Je voulais juste ajouter sur la première partie des propos de Madame Carbon-Lenoir.

Je m'occupe de la mutualisation donc de commissions en commissions on voit se répéter la même chose. Les services, comme l'école de musique ou l'école de voile avaient été dimensionnées pour la Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives. La difficulté s'est de transporter ce modèle vers de nouveaux territoires. Il y a des communes et la CCED également pionnière qui ont mis des fonds. Comment faire adhérer le reste du territoire avec un équilibre économique. Des dimensionnements qui ne peuvent pas répondre à la totalité du territoire.

Cela fonctionne très bien quand on dimensionne tout de suite un outil pour l'ensemble. Je comprends la difficulté et je crois qu'avec le temps on peut voir comment dimensionner les choses. On n'a pas une unique école de voile, je crois que l'avenir c'est de conjuguer les deux, de voir les spécialités de chacun puisque l'on a une vocation sur l'estuaire de la Dives plus accentuée sur le dériveur et sur Franceville-Merville plage le paddle. Je peux faire le relais, ce qui est un peu frustrant c'est qu'évidemment chaque commission ne peut pas piloter totalement son budget. Il faut de la patience, il faut du temps et que les territoires s'approprient nos outils.

Julien Champain

Monsieur le Maire a fait la transition entre besoin de la population et tourisme. Je reviens sur le projet du centre Aqualudique, pour vous dire qu'avec mes collègues nous avons lu attentivement le dossier « Piscine », en lisant ces 500 pages. Aujourd'hui pour calibrer cette construction l'hypothèse de fréquentation est donc à prévoir malgré tout avant la DSP. Dans ce dossier nous voyons des chiffres 160 000, 180 000 visiteurs mais nous n'avons pas trouvé d'étude de marché qui puisse nous permettre demain aux différents conseils d'engager 21 millions d'euros de dépenses dans ce projet de construction. Il y a bien une étude sur la zone de chalandise.

Olivier Paz

Dans la première approche qui avait été réalisée par le cabinet D2X, il y avait effectivement les cercles concentriques (scolaires etc), de mémoire ils partaient sur 140 000 et la commission avait demandé de revenir à 120 000. Prenons une marge de prudence. La fréquentation dans une piscine c'est complexe. On regarde ce qui se passe autour de nous, sachant qu'à l'évidence on va en prendre aux autres. Si on regarde Douvres-la-Délicieuse qui a 3 habitants secondaires pour 1 habitant annuel, nous c'est 5 habitants secondaires. On a une fréquentation touristique beaucoup plus forte. A Douvres, ils ont dépassé les 200 000 visiteurs. Vers Argences, qui n'est pas un secteur touristique, sont entre 140 000 à 150 000 visiteurs. Ils vont construire une piscine extérieure pour compléter leur offre.

Nous nous sommes arrêtés sur le chiffre de 140 visiteurs qui m'apparaît comme étant très raisonnable au regard de ce que l'on peut espérer comme fréquentation. Nous aurons un équipement qui est dans le top 10 des équipements programmés sur la France. Une véritable attractivité pour des territoires jusqu'à 30 à 40 km.

Julien Champain

Douvres-la-Délivrande et Argences n'ont pas dépensé 21 millions d'euros. Cette étude de marché me paraît essentielle car vous ne connaissez pas les habitudes de consommation de nos résidents secondaires et nos touristes, il faudrait peut-être privilégier l'espace naturel qui est la plage au centre Aquatique. On parle de centres Aquatiques qui sont à la Campagne. Je pense qu'il n'y a pas d'étude de marché dans ce dossier, si elle coûte entre 15 et 20 000 euros ça vaut le coût de les dépenser. Nos inquiétudes sont les inquiétudes de la population de l'ensemble du territoire.

Olivier Paz

On a plaisir de s'y baigner 2 mois par an, en avril et en mai c'est déjà plus compliqué, et on voit le succès de la Thalasso. Je pense que le fait que le centre Aqualudique soit de très grande qualité et placé à Cabourg permet le meilleur résultat possible. On pourrait faire une nouvelle étude de marché, simplement je suis déjà affolé quand je vois que sur c'est 20 millions il y a déjà plus de 4 millions qui sont entre les différentes études, la maîtrise d'œuvre, de programmation. Il y a 74% des fonds qui vont être attribués à ceux qui construisent. Une étude de marché ça reste subjective. Je rappelle que nous avons fait faire une première étude préalable par le cabinet D2X, on a ensuite choisi un nouveau cabinet avec un juriste, un économiste, un architecte spécialiste de la construction de piscine donc un 2^{ème} bureau d'étude qui nous a aidé à terminer la définition du programme. C'est ce second cabinet qui nous a permis de passer sur ce marché global de performance avec une DSP associée.

Avec un certain nombre d'études préalables nous pouvons avancer avec sérénité et en ayant préparé le budget de la communauté de communes pour être à même d'assumer cet équipement considérable. On a été à la fois dans une vision ambitieuse mais pas démesurée.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions.

Laurent Moinaux

Le coût de construction de la déchèterie était d'environ 2 millions d'euros, nous sommes à plus du double. La taxe d'ordures ménagères professionnelles qui va aussi exploser l'année prochaine pour les entreprises.

Les encombrants avec un passage tous les 3 mois plus un au mois d'août, cela ne nous convient pas. La Communauté de communes doit être là pour aider les communes et non pas restreindre les services par rapport à la mutualisation et enfin la ville de Cabourg a fait unanimement un effort sur la baisse des impôts parce que l'intercommunalité a augmenté les impôts. Moins de rentrées dans le budget de la ville donc moins de projets. Ce n'est pas normal que l'intercommunalité se soustraie aux villes pour les désenrichir par rapport à l'augmentation de leur fonds propres.

Olivier Paz

Je ne connais pas toute l'histoire de la déchèterie, je suis arrivé le chantier était déjà très engagé et je suis atterré par la manière dont cela a pu évoluer. Heureusement que le SYVEDAC est arrivé dans l'opération pour prendre la partie du quai de transfert. Les promoteurs du projet ne pouvaient pas le savoir que la déchetterie était construite sur un ancien centre d'enfouissement de déchets des villes. Ce qui a occasionné une bonne partie du surcoût.

La loi prévoit que les déchets des professionnels et les déchets des particuliers ne sont pas la même chose et que l'un ne doit pas payer l'autre. A partir de maintenant la Communauté de communes ne gagne rien, elle prend en compte les tonnages dans chacune des catégories et elle répercute le prix. On est aujourd'hui dans une juste répartition.

La Communauté de communes de CABALOR n'avait pas de ramassage d'encombrants depuis 15 ans, personne ne le réclame. Les habitudes créent les besoins. Dans la nouvelle déchèterie, il y a un local ressourcerie, aujourd'hui on est dans l'optique de réutiliser pour les personnes en difficultés. On encourage à venir à la déchèterie. L'espacement de collecte d'encombrants doit inciter à venir soit même à la déchèterie. Et à terme il serait normal d'envisager un système où 70% des personnes emmènerait directement à la déchèterie et de mettre en place un service spécifique à la demande (tous les 15 jours ou tous les mois) pour les personnes de plus de 70 ans ou personnes ayant un handicap.

Monsieur le Maire

Je vous remercie Monsieur le Président, je vous libère et vous souhaite une bonne soirée.

Merci beaucoup pour ces moments toujours importants d'échanges avec la Communauté de communes.

Avant d'entrer dans le débat d'orientation budgétaire et ce conseil municipal dense, quelques informations sur les décisions que j'ai du prendre et dont je vous retransmets un certain nombre d'éléments. La plus importante étant le marché de nettoyage et de l'entretien de la voirie avec la société Assainissement services pour un montant de 66 809,60 euros TTC.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes :

- Contrat de prolongation avec la société Agaphone du 1er août 2018 au 31 juillet 2020 moyennant une redevance mensuelle de 297 euros
- Contrat avec la société Hempire Scène Logic pour le spectacle Piratoria pour un montant de 1635,25 euros TTC
- Contrat avec la société Les Thérèses pour le spectacle Juke Box Vivant pour un montant de 1700 euros TTC
- Contrat avec l'association Tradijazz pour le spectacle Black Stick Trio pour un montant de 890 euros TTC
- Contrat pour le spectacle Saskou Solo pour un montant de 690 euros TTC
- Marché de vérification des installations techniques avec la société Dekra Industrial pour un montant annuel de 7618,80 euros TTC
- Marché de nettoyage et d'entretien de la voirie avec l'entreprise Assainissement services pour un montant de 66 809,60 euros TTC
- Contrat avec la société Aquaocéane pour une cotisation annuelle de 144 euros TTC

Le Conseil municipal en prend acte.

1-Débat d'orientations budgétaires

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La préparation de ce débat a été effectuée lors de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 novembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au débat d'orientation budgétaire 2019.

Laurent Moinaux

La délibération que vous avez prise pour l'entretien de la voirie concerne une nouvelle balayeuse, qu'est devenue l'ancienne balayeuse ?

Monsieur le Maire

Elle est en très mauvaise état et sera peut-être réparée.

En attendant de préparer le vote du budget, nous allons avoir un débat d'orientation budgétaire avec une présentation complète de la situation 2019 avec Nicole Guyon, première Adjointe en charge des finances. Qui va vous permettre à la fois de voir la situation financière de la commune et des projections au regard des lois de finances qui vous sont données.

Nicole Guyon

Je pense que vous avez tous pris connaissance du document budgétaire qui est particulièrement dense et complexe par les incertitudes financières qui pèsent sur les finances publiques et qui impacte nos décisions.

Je voudrais tout d'abord remercier les services car ce travail est conséquent et plus particulièrement Jean-Emmanuel Vasnier qui s'est chargé de l'élaboration et qui vous apporte des explications et des documentations très pertinentes.

Les orientations générales fixées par les finances publiques pour 2019-2022, augmentation du budget principal +1.20% inférieur à l'inflation.

Les orientations pour l'emploi public, il préconise moins de 70 000 en poste dans les collectivités territoriales.

Si globalement l'état affiche une enveloppe constante cette enveloppe s'ajuste à l'intérieur de son périmètre.

En 2017 les efforts ont été concentrés sur les départements et les régions. En 2019 l'effort portera plus particulièrement sur les communes. Nous sommes très en amont de notre période budgétaire par ce qu'elle commence au 1^{er} janvier. Ce document est donc établi sur le mode prudentiel.

En recettes la DGF devrait encore diminuer en 2019 mais nous n'en mesurons pas la portée, elle nous sera communiquée en fin de trimestre 2019.

A ce jour la réduction des moyens s'élève à 991 991 euros. La taxe d'habitation dont le mécanisme est arrêté pour l'exercice 2018- 2019 ne donne aucune certitude précise pour 2020, qui sera concerné résidence principale ou résidence secondaire, et comment se fera la compensation pour les villes nous n'en savons rien aujourd'hui. Il en découle pour les communes et particulièrement à Cabourg une recette figée. Recette qui représente 42.25% des recettes fiscales. Les taux d'impositions sont gelés depuis 1997 et les taxes foncières ont connu leur première baisse en 2018 en répercutant ainsi l'augmentation des taux de la Communauté de communes qui devait s'étaler initialement sur 12 ans. La revalorisation des bases est indexée sur l'évolution des prix hors tabac. Cela représente pour Cabourg un effort financier de 268 663 euros partiellement compensé par la baisse du SPIC expliqué par Monsieur Paz, pour 167 047 euros. Nous avons une perte de 100 000 euros pour la ville de Cabourg.

Monsieur le Maire

Un petit mot sur les paris hippiques, on avait réussi à négocier la rétrocession des montants des paris hippiques sur l'ensemble du mandat jusqu'en 2020. Certains d'entre vous ont dû voir le rapport qui a été donné au 1^{er} ministre sur la filière équine et notamment les difficultés auxquelles cette filière est confrontée. Il est question que cette taxe, soit supprimée, ce qui rendra difficile pour la volonté de Cabourg de continuer à demander la rétrocession au niveau de la Communauté de communes. C'est une interrogation qui n'est pas levée. Et qui n'est pas connue, mais dont chacun doit prendre conscience.

Nicole Guyon

C'est une baisse de 320 000 euros. Autre recette qui connaît une baisse spectaculaire c'est l'attribution de compensation liée au transfert de charges, surveillance des plages et Office de Tourisme entre la Communauté de communes et la ville : une baisse de 342 389 mais qui est compensée par les services qui sont financés par la Communauté de communes. Un élément très intéressant, c'est le fonds de roulement qui reste particulièrement élevé, il s'élève à 3 458 000 euros soit 215% par rapport à 2014. J'ai choisi 2014 en référence puisque c'est le début de notre mandat et s'élevait en 2014 à 1 607 000 euros. C'est une somme très conséquente et on aurait pu penser qu'il s'effondrerait puisque l'on ne faisait pas de recours à l'emprunt.

Les dépenses de gestion se répartissent en 3 catégories à caractère général pour 28.23% et charges du personnel pour 57.09% et les autres charges pour 14.68%. A ces charges générales s'ajoutent les charges financières et exceptionnelles dont les dotations au budget annexe si nécessaire, ils représentent 5.12% en plus mais s'imputent après l'épargne de gestion. Les communes n'échappent pas aux augmentations générales. Notre politique de renégociation des marchés a atteint ses limites. Nous proposons une évolution de 0.44% par rapport à 2008. Mais vous savez que nous choisissons de revenir vers vous par des décisions modificatives si nécessaire en cours d'année.

Julien Champain précise qu'il n'arrive pas à suivre les propos de Madame Guyon, ainsi que le public et la presse et qu'il faudrait coordonner la présentation sur l'écran avec le discours de Madame Nicole Guyon.

Nicole Guyon

Je recommence page 27 : Les dépenses de gestion se répartissent en 3 catégories.

La renégociation des marchés : page 59

La masse salariale page 43, représente le poste le plus important du budget de fonctionnement 57%, renforcement des équipes nous proposons le report pour 2019, de ce qui avait été prévu en 2018 le poste à la police municipale, qui est une création de poste et un poste à la conduite conjointe et unitaire des équipes du CTM et des Espaces Verts. Les départs non remplacés, départ en retraite au Pôle Social, le remplacement d'un poste en temps partiel aux Affaires Scolaires.

Un départ en retraite du gardien du gymnase sera compensé par un agent qui s'occupera du nouveau pôle gymnase –ancien collègue.

Départ en retraite aux Finances avec réembauche réalisée et un départ à la Communication en cours de réembauche.

Service ayant fait l'objet d'externalisation en 2018, le service d'entretien des toilettes publiques devrait réintégrer la gestion en régie le service actuel ne donne pas satisfaction. L'entretien de la voirie, nous sommes en période d'expérimentation et d'évaluation mais l'externalisation a permis de libérer 1.5 poste pour renforcer le service de la voirie de la ville.

Une analyse plus approfondie va être menée notamment concernant les services transférés qui déplacent la charge et entraînent une diminution de l'attribution de compensation. La mutualisation du service RH, Informatique et Marchés Publics vise à réduire le coût pour les communes qui y adhèrent.

Les autres charges de gestion ont augmenté de 4.42%. Concernant les subventions aux associations et organismes publics, CCAS et EPIC des Sports avaient fortement baissé entre 2013 et 2017. En 2013 elles se situaient à 2 124 000 euros et sont proposées à 1560 000 euros. Elles avaient baissé, lié au transfert de l'office de tourisme et des manifestations qui étaient revenues sur le budget de la ville dès qu'il y a eu le transfère NCPA.

Globalement les objectifs fixés par le gouvernement sont respectés, puisque nous sommes à 0.78% de progression entre 2017 et 2019. Jusqu'à présent nous avons pu dégager une substantielle épargne de gestion. Celle-ci pourrait connaître un petit trou d'air entre 2020 et 2021 mais les perspectives futures de développement de la ville devraient nous permettre de retrouver un niveau confortable.

Les investissements :

Nous poursuivons notre programme d'investissements pluriannuel tel qu'il vous avait été présenté en 2018, nous ajustons tout au long de l'année. Et la gestion en autorisation de programme crédit de paiement vous permet de suivre les chantiers.

Le PPI s'équilibre à 8 432 607 euros.

Le remboursement du capital de la dette est de 1 033 500 euros,

Les nouveaux projets 4 888 180 euros, les équipements de services pour 850 000 euros comme tous les ans.

Les grands travaux liés à l'environnement pour 1 035 000 euros (balustres, épis de la plage ainsi qu'un certain nombre d'aménagements sur la plage).

Le programme voirie avec 1 591 000 euros (avec G.Clémenceau - A.Sergent - R.Poincaré)

Les établissements publics et bâtiments 720 000 euros

Equipements sportifs une dotation de 500 000 euros

Acquisition du terrain nu NCPA pour 117 000 euros

Les autorisations de programmes 973 000 euros

Julien Champain

Des précisions sur le coût prévisionnel de 2 260 000 euros pour la restructuration du Garden Tennis.

Monsieur le Maire

Cela a été vu en commission présidé par Emmanuel Porcq et sur lequel on a fait énormément d'aller et retour y compris avec l'association en charge du Garden Tennis puisque l'ensemble de ces investissements au Garden Tennis ont été vu aussi en EPIC et dans lesquels nous avons voulu associer les membres du club pour bien mesurer les besoins, les attentes, les priorités, la seule mauvaise nouvelle c'est l'état lié au non entretien de la couverture du Garden que l'on espérait pouvoir restaurer et rénover. L'état général nécessitera un démontage complet, il y a de l'amiante, on aura un réajustement des dépenses non pas à la hausse mais on va réadapter les projets.

Emmanuel Porcq

Il faut distinguer l'enveloppe qui est de 2 260 000 euros qui est adaptée et que vous votez dans le budget, et ce que l'on rend compte en commission. En commission on a eu l'occasion de rendre compte de ce que l'on va faire, par exemple les vestiaires ensuite la réhabilitation du Club House, l'enlèvement de la verrière et ensuite le travail sur les toitures. Donc déconnexion entre ce que j'ai

pu rendre compte en commission de ce qui allait être fait architecturalement parlant et sur le projet par les travaux qui sont faits et le financement étant vu par le vote que vous avez fait.

Monsieur le Maire

J'ajouterais aussi que sur le Garden Tennis vous avez une réflexion sur la modification de nature d'un certain nombre de courts, les associations ont remonté comme information que 16 courts en terre battue c'était de trop, extrêmement coûteux en entretien avec une limitation du temps d'exploitation en hivers. Projet de supprimer 3 à 4 courts en terre battue pour faire des courts « tout temps ». Ce qui améliorera la rentabilité et aussi un gain de travaux.

Emmanuel Porcq

Une précision j'ai toujours rendu compte « en questions diverses » sur ce que nous avons engagés c'est-à-dire les vestiaires. Nous n'avons pas le projet définitif sur le désamiantage des courts couverts, je n'ai rendu compte que du vestiaire et que du Club House uniquement. Je l'ai fait « en questions diverses » parce que nous n'avons jamais eu l'occasion de délibérer au conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Les plans ont été exposés au Garden Tennis, on ne touche pas à l'infrastructure général du Garden.

Laurent Moinaux

Je suis surpris que la commission travaux n'aie jamais parlé de ces travaux.

Monsieur le Maire

Ce que l'on a voulu c'est donner du sens aux décisions qui sont prises au sein des commissions. La commission travaux, elle est surtout consacrée aux problèmes d'urbanisme, de réseaux, d'infrastructures, de voirie. Il est plus logique que les premiers utilisateurs du patrimoine et les associations soient consultés. En commissions ce ne sont jamais les bonnes personnes qui sont autour de la table. Par le passé, c'est ce qui était fait et c'est ainsi que nous avons jeté 300 000 euros de travaux sur les gradins du Garden Tennis après avoir eu un arrêté de péril.

Ce n'est pas une commission « four tout », on mélange justement la vie associative, les utilisateurs du patrimoine et le patrimoine lui-même et cela a plus de sens.

Nicole Guyon

On vous fait défiler tous les projets en cours, vous pouvez poser toutes vos questions.

Monsieur le Maire

Sur le terrain multi sports notamment, ce sont les derniers travaux d'aménagements qui vont être réalisés.

Julien Champain

Je sais qu'il n'a pas besoin d'y figurer mais on peut s'interroger sur la construction du musée, il est dans le DOB mais nous n'avons pas dans les dépenses n'y les recettes la ligne qui indique les 3 900 000 euros.

Nicole Guyon

Il s'agit d'un budget annexe

Monsieur le Maire

Vous aurez une présentation complète des budgets sur cette base-là, en commission réunie avant la fin du mois de novembre. Avec une présentation de l'ensemble des budgets du musée y compris le budget de fonctionnement. Avec les hypothèses de l'étude de marché. Il n'y aura pas de dépassement car on fera avec l'argent que l'on aura.

Emmanuel Porcq

Sur ce musée, on est dans la majorité aussi attentifs que vous à ce que ça peut donner comme coûts de fonctionnement. Au fur et à mesure que se dessine ce musée, plutôt une villa d'évocation « Belle Epoque », plus large que Marcel Proust, dans laquelle on peut réduire ou augmenter la voilure. On a le bâtiment. Et cette villa reste un outil intéressant pour la ville de Cabourg pour la faire vivre à l'année.

Nicole Guyon

La dette au 1^{er} janvier 2019 sera de 6 423 000 euros constitués de taux fixes à 96 % et de taux révisables à 4%. Ce taux révisable devrait sortir bientôt de nos emprunts. La durée résiduelle est de 8 ans et 3 mois. Avec un taux moyen de 3.6%.

Monsieur le Maire

Il est important de rappeler qu'en 2014 nous étions à plus de 10 millions d'euros de dettes et nous en serons en 2019 à 6 423 000 euros, c'est près de la moitié en moins. Avec tous les investissements qui sont faits nous sommes très fiers de ce résultat.

Nicole Guyon

J'insiste pour que vous ne puissiez pas nous dire que nous ne vous avons pas informés, nous avons dégagé jusqu'à présent une épargne de gestion substantielle puisque en 2017 elle était très importante et que celle-ci va diminuer naturellement. Nous avons des projets de développements futurs notamment les lotissements.

Monsieur le Maire

La vigilance que nous devons avoir c'est sur le fonctionnement de la Mairie, marges à améliorer.

Emmanuel Porcq

Il faut que l'on trouve des méthodes de travail pour analyser exactement ce que la Communauté de communes nous coûte et nous rapporte. En fonction des services et des compétences qui sont remontés on sait qu'il y a un mécanisme qui se met en place avec une transmission des fonds correspondants et une CLECT. Une commission locale qui essaie d'harmoniser sur le territoire en fonction de ce qui est remonté en fonds via le SPIC ce que la commune doit dépenser ou pas. Il nous faut une rétro analyse, avoir un temps d'avance à la CLECT, il nous faut des outils pour anticiper. Les incertitudes sur la taxe d'habitation, on le voit avec les dotations globales de fonctionnement.

Nicole Guyon

Je suis à la CLECT et je vous rappelle que nous avons transféré l'office de tourisme et la surveillance des plages. Pour l'office de tourisme j'ai demandé à avoir les résultats et à ce que les comptes soient établis mais hors excédents. Au lieu de verser 185 000 euros, nous avons versé 139 000 euros.

Monsieur le Maire

Nous avons récupéré les excédents intégralement.

Laurent Moinaux

Il y a la CLECT mais il y a aussi toutes les mutualisations avec NCPA, il faut trouver une baisse du coût du personnel mais aussi sur les autres coûts, achats etc.

Emmanuel Porcq

Il ne faut pas confondre mutualisation et regroupement de commandes. La mutualisation est compliquée et ne fait pas d'économies d'échelle. En revanche le groupement de commandes oui. Ce que cherche les administrés c'est d'avoir moins d'impôts, or aujourd'hui avec la loi Notre c'est plus d'impôts. On remonte une compétence, on remonte la charge qui va avec, et on ne reçoit pas dans l'autre sens les compensations qu'il faudrait. C'est à cette condition là que la réduction de l'impôt municipal fait en sorte de compenser l'impôt en plus qui a été demandé.

Monsieur le Maire

Passons au vote.

Pour : 21 – Abstentions : 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

2-Admissions en non-valeur

Vu l'article R. 1617-24 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L332-5 et L332-9 du code de la consommation,

Vu l'état de produits irrécouvrables arrêté et certifié par Monsieur BRUNEEL, Trésorier

Vu les prévisions budgétaires 2018,

Vu la commission finances et administration générale en date du 8 novembre 2018,

Malgré toutes les diligences effectuées par le Trésorier, certaines créances ne sont toujours pas soldées. Elles sont présentées au Conseil municipal en non-valeur.

L'admission en non-valeur de créances prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne font pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune". Le montant total des créances à admettre en non-valeur s'élève à la somme de 1 521,28 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les créances concernées pour un montant total de 1 521,28 euros.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

3-Budget ville - décision modificative N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2018,

Vu le budget supplémentaire 2018,

Vu la décision modificative n°1,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 novembre 2018,

De nouveaux éléments conduisent à une modification de certains postes budgétaires.

Les modifications en section d'investissement sont liées à des mises à jour du PPI (programme pluriannuel d'investissement) et des AP/CP :

- Le lancement de l'étude colorimétrique pour l'AVAP + 20 000 €.
- Les crédits pour le confortement des berges de la Dives sont décalés de 2018 en 2019, - 300 000 €.
- L'aménagement de l'entrée de ville au niveau de l'office de tourisme prévu en régie, démarrera début 2019, - 180 000 €.
- Les travaux d'assainissement réalisés par NCPA dans le cadre du programme de voirie inscrit en 2018, ne débuteront qu'au mois de novembre. L'essentiel des crédits est donc décalé en 2019, - 700 000 €.
- L'annulation des crédits inscrits au titre de la subvention DETR en lien avec le programme de voirie 2018, -100 000 €.
- La restructuration du Garden - 341 485,96 € en 2018. Ces crédits sont décalés sur l'année 2019 dans le cadre de l'AP n°17/05.
- 30 000 € de crédits pour l'AP n° 17/02 restructuration services de la mairie sont glissés sur 2019.
- L'ajustement de l'AP n°17/06 plaine sportive, 2 000 €.
- L'acquisition du terrain près du futur centre aquatique est programmée pour 2019, -100 000 €.
- De nouveaux crédits pour la préemption de la maison avenue Sainte Thérèse incluant les frais, + 187 200 €.
- La cession du terrain SCI CAB du budget ville pour la création d'un nouveau budget lotissement est décalée sur 2019, - 370 000 €.
- + 3 000 € de crédits pour l'acquisition de matériel pour le service jardins.
- 3 150 € de nouveaux crédits pour des panneaux, des casiers, du matériel pour le gymnase,
- + 2 000 € de remplacement de matériel pour le restaurant scolaire.
- + 10 000 € pour du mobilier et l'aménagement de salle pour le service jeunesse à l'ancien collège ainsi que des extincteurs pour l'ensemble du bâtiment.
- + 2 500 € pour l'acquisition d'un téléviseur et de packs robot beebot pour les écoles.
- + 650 € de matériel et des panneaux d'affichages pour le club pré-ados.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par :

- L'annulation des crédits inscrits pour de nouveaux emprunts – 1 055 800,01 €.
- La diminution de l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement – 495 185,95 €.

Les principales modifications de la section de fonctionnement sont liées :

- En dépenses :
 - Des crédits qui ont été transférés sur le budget du musée, - 26 892,00 €.
 - La reprise en régie des activités proposées par le centre de loisirs, – 93 000 €.
 - L'inscription de crédits pour la réparation de différents engins des ateliers municipaux, + 8 000 €.
 - De nouveaux crédits pour le curage des avaloirs bouchés, + 9 000 € et pour le nettoyage des rues, + 11 000 €.
 - L'ajustement des crédits dédiés au recrutement, + 11 640 €.
 - L'ajustement des crédits des dépenses du personnel, avec la reprise en régie des activités du centre de loisirs, + 20 000 €.
 - La modification de la subvention à verser au budget annexe du musée, + 40 000 €.
 - 24 250,99 € de dépenses exceptionnelles supplémentaires pour prendre en compte, notamment, l'abattement supplémentaire du produit des jeux
 - L'annulation des frais de gardiennage de la patinoire inscrits en doublon dans les crédits de deux services gestionnaires, – 10 000 €.
- En recettes :
 - – 180 000 € qui correspondent à l'annulation des écritures liées au travaux en régie pour l'aménagement de l'entrée de ville au niveau de l'office de tourisme.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient par la diminution de l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement – 495 185,95 € et l'inscription de 320 486,96 € en dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les crédits du budget comme suit :

INVESTISSEMENT		dépenses	recettes
13-1341-822	DETR		-100 000,00
16-1641-01	Emprunts en euros		-1 055 800,01
20-202-820	Frais études-modif-révis-doc urbanisme	20 000,00	
21-2111-314	Terrains nus	-100 000,00	
21-2115-01	Terrains bâtis	187 200,00	
21-2158-823	Autres installat mat outillage technique	3 000,00	
21-2188-212	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	
21-2188-2551	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	
21-2188-411	Autres immobilisations corporelles	3 150,00	
21-2188-421	Autres immobilisations corporelles	400,00	
21-2188-421	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	
21-2188-4226	Autres immobilisations corporelles	250,00	
23-2312-831	Agencements et aménagements de terrain	-300 000,00	
23-2313-0201	Constructions	-30 000,00	
23-2313-0203	Constructions	-600 000,00	
23-2313-4141	Constructions	-341 485,96	
23-2313-4142	Constructions	2 000,00	
23-2315-822	Installations, matériel & outillage technique	-700 000,00	
021-021	Virement de la section de fonctionnement		-495 185,95
024-024-01	Cessions		-370 000,00
040-2128-820	Autres agencements	-180 000,00	
	TOTAL	-2 020 985,96	-2 020 985,96
FONCTIONNEMENT		dépenses	recettes
011-611-322	Contrats	-26 892,00	
011-611-42	Contrats	-93 000,00	
011-611-813	Contrats	11 000,00	
011-615232-811	Réseaux	9 000,00	
011-61551-4145	Autres biens mobiliers	8 000,00	
011-6226-0200	Honoraires	11 640,00	
011-6232-02465	Fêtes et cérémonies	700,00	
011-6282-02430	Frais de gardiennage	-10 000,00	
012-64131-4226	Rémunérations	20 000,00	
67-67441-332	Subv. aux budgets annexes	40 000,00	
67-678-952	Autres charges exceptionnelles	24 250,99	
042-722-820	Immobilisations corporelles		-180 000,00
022-022	Dépenses imprévues	320 486,96	
023-023-01	Virement à la section d'investissement	-495 185,95	
	TOTAL	-180 000,00	-180 000,00

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

4-Budget musée – décision modificative N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 novembre 2018,

Le démarrage du projet de construction du musée a eu lieu en fin d'année 2015. Il convient donc de refacturer certains frais liés à ce projet et engagés sur le budget ville au cours de la période 2015 à 2017.

L'équilibre de la section s'obtient par une subvention du budget ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les crédits du budget comme suit :

FONCTIONNEMENT		dépenses	recettes
011-6226-322	Honoraires	25 000,00	
011-6257-322	Réceptions	15 000,00	
74-74741-322	Communes membres du GFP		40 000,00
	TOTAL	40 000,00	40 000,00

Pour : 21 – Abstentions : 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

5-Budget Ville – Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M14,

Vu les prévisions budgétaires 2018,

Vu la délibération du 26 juin 2017 créant des autorisations de programme,

Vu les modifications du programme pluriannuel d'investissement,

Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 8 novembre 2018,

Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement permet de déroger au principe d'annualité budgétaire en planifiant le financement des investissements, tout en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées au cours de chaque exercice budgétaire. Le budget ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

L'évolution de certains projets nécessite la modification des autorisations de programme et des crédits de paiements qui s'y rattachent. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiements des projets concernés tels que décrit dans le tableau ci-dessous,
- De modifier les crédits paiements dans la décision modificative n°2.

	Date du conseil municipal	Dépenses				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
AP n° 17-01 Pôle vie sociale & culturel						
Etudes, insertions et travaux	24 septembre 2018	90 598,41	600 000,00	973 852,59		1 664 451,00
Modification	12 novembre 2018	90 598,41	600 000,00	973 852,59		1 664 451,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00		0,00
Recettes						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	24 septembre 2018	90 598,41	200 000,00	441 600,00		
Emprunt	24 septembre 2018		400 000,00	532 252,59		1 664 451,00
Modification	12 novembre 2018					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	12 novembre 2018	90 598,41	600 000,00	441 600,00		
Emprunt	12 novembre 2018			532 252,59		1 664 451,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00		0,00
AP n° 17-02 Restructuration services de la mairie						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Etudes, insertions et travaux	24 septembre 2018	14 640,00	50 000,00	680 000,00		744 640,00
Modification	12 novembre 2018	14 640,00	20 000,00	430 000,00	280 000,00	744 640,00
SOLDE		0,00	-30 000,00	-250 000,00	280 000,00	0,00
Recettes						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	24 septembre 2018	14 640,00	50 000,00	380 000,00		
Emprunt	24 septembre 2018		0,00	300 000,00		744 640,00
Modification	12 novembre 2018					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	12 novembre 2018	14 640,00	20 000,00		280 000,00	
Emprunt	12 novembre 2018			430 000,00		744 640,00
SOLDE		0,00	-30 000,00	-250 000,00	280 000,00	0,00
AP n° 17-03 SIG Numérisation du patrimoine urbain architectural et paysager						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Etudes et réalisations des documents	24 septembre 2018		50 000,00	75 000,00	75 000,00	200 000,00
Modification	12 novembre 2018		50 000,00	75 000,00	75 000,00	200 000,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	24 septembre 2018		50 000,00	75 000,00	75 000,00	
Emprunt	24 septembre 2018					200 000,00
Modification	12 novembre 2018					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	12 novembre 2018		50 000,00	75 000,00	75 000,00	
Emprunt	12 novembre 2018					200 000,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP n° 17-04 Extension du cimetière						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Etudes, insertions et travaux	24 septembre 2018		50 000,00	350 000,00		400 000,00
Modification	12 novembre 2018		50 000,00	350 000,00		400 000,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	24 septembre 2018		50 000,00	350 000,00		
Emprunt	24 septembre 2018					400 000,00
Modification	12 novembre 2018					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	12 novembre 2018		50 000,00	350 000,00		
Emprunt	12 novembre 2018					400 000,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP n° 17-05 Restructuration du Garden						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Etudes, insertions et travaux	24 septembre 2018	31 485,96	600 000,00	628 514,04		1 260 000,00
Modification	12 novembre 2018	31 485,96	250 000,00	1 478 514,04	500 000,00	2 260 000,00
SOLDE		0,00	-350 000,00	850 000,00	500 000,00	1 000 000,00
Recettes						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	24 septembre 2018	31 485,96	600 000,00	328 514,04		
Emprunt	24 septembre 2018			300 000,00		1 260 000,00
Modification	12 novembre 2018					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	12 novembre 2018	31 485,96	250 000,00	328 514,04		
Emprunt	12 novembre 2018			1 150 000,00	500 000,00	2 260 000,00
SOLDE		0,00	-350 000,00	850 000,00	500 000,00	1 000 000,00
AP n° 17-06 Plaine Sportive						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Etudes, insertions et travaux Gymnase (sol tennis de table, autom)	24 septembre 2018		45 000,00			
Modules vestiaires foot	24 septembre 2018		295 746,80			
Gymnase panneaux photovoltaïques	24 septembre 2018	0,00	0,00			
Clôture stade	24 septembre 2018	0,00	39 253,20			380 000,00
Modification	12 novembre 2018					
Etudes, insertions et travaux Gymnase (sol tennis de table, autom)	12 novembre 2018		45 000,00			
Modules vestiaires foot	12 novembre 2018		297 746,80			
Gymnase panneaux photovoltaïques	12 novembre 2018		0,00			
Clôture stade	12 novembre 2018		39 253,20			382 000,00
SOLDE		0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Recettes						
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	24 septembre 2018		380 000,00			
Emprunt	24 septembre 2018	0,00				380 000,00
Modification	12 novembre 2018					
Fonds propres (autofinancement, FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)	12 novembre 2018		382 000,00			
Emprunt	12 novembre 2018	0,00				382 000,00
SOLDE		0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
TOTAL AP/CP		136 724,37	1 352 000,00	3 307 366,63	855 000,00	5 651 091,00

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

6-Dispositif de prise en charge des frais applicable aux élus dans le cadre de leur mandat

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 concernant le remboursement forfaitaire des frais de mission et frais de transport,

Vu l'arrêté du 7 octobre 2009 fixant les indemnités journalières de missions temporaires à l'étranger,

Vu les articles L. 2123-18-1, R.2123-22-1, R.2123-22-2 et R.2123-22-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 et arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

En plus des indemnités de fonction, la loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières. Il existe 5 cas limitativement énumérés :

Le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial.

Le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil municipal.

Le remboursement des frais d'aide à la personne des élus

Le remboursement des frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus

L'octroi de frais de représentation aux maires,

1- Frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission :

Le remboursement des frais liés à l'exécution des mandats spéciaux s'applique à tous les élus communaux.

Pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, l'intéressé doit agir au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation – festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle) et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Par ailleurs, dans la mesure où il entraîne une dépense, le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du conseil.

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un véritable droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour au réel sur justificatifs dans la limite d'un plafond (indemnité de nuitée 120 € et indemnité de repas 30 €), frais de transport et frais d'aide à la personne (frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile).

Tout déplacement en dehors du territoire métropolitain devra faire l'objet d'un mandat spécial.

2- Frais de déplacement des membres du Conseil municipal

Sur production d'un ordre de mission signé par l'autorité exécutive, les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les mêmes conditions que pour les frais de mission. Le remboursement de ces frais est cumulable avec les remboursements des frais de mission et des frais de transport et de séjour.

Les frais de transport seront remboursés :

- Déplacements en transport en commun : les déplacements en train sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF de 2^{ème} classe en vigueur au jour du déplacement ou billet d'avion dans la classe la plus économique.
- Utilisation par les élus de leur véhicule personnel : l' élu est indemnisé soit sur la base du transport public de voyageur le moins cher, soit sur la base d'indemnités kilométriques. L' élu peut aussi prétendre au remboursement des frais de parkings ou d'autoroute, sur présentation des justificatifs correspondants à l'ordonnateur. Ce remboursement n'est possible que si ces frais n'ont pas déjà été pris en charge à un autre titre. Les indemnités kilométriques sont fixées par arrêté en fonction de la puissance fiscale du véhicule et de la distance parcourue. L'arrêté du 3 juillet 2006 les fixe ainsi qu'il suit en euro par kilomètre ; dans le cas où l'arrêté ministériel venait à être modifié, les indemnités kilométriques seraient modifiées dans les mêmes conditions :

Distance	Véhicules ≤ 5 CV	Véhicules de 6 et 7 CV	Véhicules d'au moins 8 CV
Jusqu'à 2 000 km	0,25 € par km	0,32 € par km	0,35 € par km
De 2 001 à 10 000 km	0,31 € par km	0,39 € par km	0,43 € par km
Après 10 000 km	0,18 € par km	0,23 € par km	0,25 € par km

- Utilisation d'un véhicule de location ou d'un taxi : les frais liés à ce type de transport peuvent éventuellement être pris en charge. Les pièces justificatives du paiement doivent être présentées à l'ordonnateur

- Utilisation d'un véhicule du parc automobile de la ville avec prise en charge des frais d'avance
- Billet d'avion

3- Frais d'aide à la personne des élus municipaux

Tous les conseillers municipaux peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune, sur présentation d'un état de frais, et après délibération du Conseil municipal, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions communales.

Le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du SMIC.

4- Frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus

Les dépenses exceptionnelles d'assistance ou de secours engagées en cas d'urgence par le Maire ou un Adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursés par la commune sur justificatif après délibération du Conseil municipal.

5- Frais de représentation du Maire

Ces frais sont destinés à couvrir les charges liées à la mission de représentation et supportées pour le compte de la collectivité dont le remboursement s'effectue sur présentation des pièces justificatives. Il est proposé d'inscrire 3500 euros au budget annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modalités ci-dessus relatives au remboursement des frais des élus dans l'exercice de leur mandat.

Monsieur le Maire

Je souhaitais qu'il y ait une plus grande clarté, et une transparence sur un certain nombre de frais. Cela a été rédigé avec le trésorier principal et je l'en remercie. Cela concerne également les frais de déplacements liés au jumelage.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

7-Remboursement des frais de représentation

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

La Direction de la communication, de la culture, des animations et de la vie associative et la Direction de l'aménagement durable du patrimoine, du territoire et gestion des projets d'équipement, procèdent à l'avance de frais dans le cadre de la gestion du projet de musée de la villa du temps retrouvé.

En effet, des déplacements et des frais de représentations peuvent être liés à l'exercice des missions des Directeurs. Ces frais sont destinés à couvrir les charges liées à la mission de représentation supportées pour le compte de la collectivité employeur dont le remboursement s'effectue sur présentation des pièces justificatives. Le remboursement de ces frais ne constitue pas un complément indemnitaire.

Il est proposé d'inscrire 700 euros au Budget Primitif 2019.

Ses frais pris en charge par la ville, feront l'objet d'un compte-rendu à chaque Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 700 € le montant des frais de représentation dont peuvent bénéficier la Direction de la communication, de la culture, des animations et de la vie associative et la Direction de l'aménagement durable du patrimoine, du territoire et gestion des projets d'équipement.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

8-Prise en charge de gratifications - modification

Vu le décret n°89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires,

Vu la délibération en date du 20 mars 2017 relative à la prise en charge de gratifications,

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Pour permettre le renforcement des relations publiques et favoriser la réalisation de projets structurants pour la ville, la municipalité souhaite prendre en charge tout ou partie des frais de personnes invitées par la ville. En effet, l'objectif est de favoriser le rayonnement de la ville de Cabourg sur le territoire et donc de participer à son développement ainsi qu'à son attractivité économique. Ainsi, la prise en charge des frais devra répondre à un besoin précis et à la poursuite d'un intérêt général.

Il est à noter que les frais d'hébergement et/ou de restauration des personnes invitées correspondent à des gratifications. A ce titre, une délibération du Conseil municipal a préalablement fixé les modalités d'attribution afin qu'il ne s'agisse pas d'une libéralité. Toutefois, certaines modifications doivent être opérées afin de répondre aux enjeux actuels.

1) Les modalités d'attribution

La prise en charge des frais implique que la dépense soit en lien avec un projet structurant de la municipalité (Musée Belle époque - Marcel Proust, projet du Garage palace, etc.), un événement organisé ou subventionné par la ville à renommée nationale ou internationale (Festival du cinéma romantique, Mud day, etc.) ou en lien avec la poursuite d'un intérêt général (développement touristique et économique du territoire, recherche de partenaires dans le cadre de la politique de sponsoring de la ville, amélioration de la visibilité et de la renommée de la station dans les médias nationaux voire internationaux, etc.).

2) Les catégories de bénéficiaires

Pourront bénéficier de ces gratifications : les journalistes, les partenaires (UW1) versant une contribution financière au bénéfice de la Commune (sponsor, mécène, etc.), les membres de sociétés de production, les personnalités dont la profession ou l'exercice d'une mission (associations, sociétés, etc.) est en lien avec un projet ou un événement organisé ou subventionné par la ville ou la défense d'un intérêt général.

3) La nature des dépenses

Seront prises en charge par la collectivité les dépenses suivantes au sein des établissements de la ville : nuitées (en chambre standard ou supérieure), repas (dans la limite de 60 euros par personne) et petits-déjeuners des personnes invitées. Des pièces justificatives devront être fournies par le prestataire afin de vérifier le bien-fondé de la dépense. Ainsi, la facture devra mentionner expressément le nom et la qualité du bénéficiaire, la date et le montant de la dépense. La ligne budgétaire

réservée aux gratifications s'intitule « relations publiques » dans le budget de la ville. Il est à noter que l'augmentation du montant est liée notamment au caractère prestigieux des établissements recensés sur le territoire communal.

Il incombe, toutefois, au Maire de s'assurer que le but poursuivi est en lien avec les critères susnommés et de respecter les règles relatives aux marchés publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération en date du 20 mars 2017 et d'adopter les mesures sus-mentionnées.

Monsieur le Maire

Le même principe mais pour les fonctionnaires.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

9-Prise en charge des frais pour l'accueil de Madame Line Renaud

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

La ville de Cabourg souhaite promouvoir son image et sa notoriété auprès du public. L'accueil d'artistes connus par le grand public fait partie des moyens que la collectivité met en oeuvre pour atteindre cet objectif. Dans le cadre de la venue à Cabourg de Madame Line RENAUD, la ville de Cabourg a proposé à l'artiste de prendre en charge ses 3 nuitées passées au Grand-Hôtel.

A ce titre, Madame Line Renaud a accepté d'effectuer quelques rendez-vous presse. Sont parus dans la presse locale Ouest France et Pays d'Auge trois articles les 27, 28 et 31 juillet derniers mettant en avant "le charme de Cabourg, ville familiale, restée intacte".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la prise en charge des frais de séjour de Madame Line RENAUD dans le cadre de la promotion de la ville de Cabourg pour un montant total de 757,50 €.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

10-Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de vérifications périodiques réglementaires

Vu l'avis de la commission finances et administration générale en date du 8 novembre 2018,

Considérant que les communes d'Amfreville, Bréville-les-Monts, Cabourg, Dozulé, Merville -Franceville Plage, Petiville, Ranville, Touffreville et la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ont apprécié l'opportunité de fédérer leur action en se constituant en groupement de commandes pour la passation d'un marché public de vérifications périodiques réglementaires,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les modalités de fonctionnement des groupements de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics, par une convention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation d'un marché public de vérifications périodiques réglementaires avec les communes d'Amfréville, Bréville-Monts, Cabourg, Dozulé, Merville Franceville Plage, Petiville, Ranville, Touffreville et la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

D'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente.

D'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation d'un marché public de vérifications périodiques réglementaires avec les communes d'Amfréville, Bréville-Monts, Cabourg, Dozulé, Merville Franceville Plage, Petiville, Ranville, Touffreville et la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

D'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

11-Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détails

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

L'article L.3132-26 du Code du travail dispose que le Maire est compétent pour accorder, par arrêté municipal, l'ouverture aux établissements commerciaux de vente au détail le dimanche.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 impose dorénavant au Maire d'arrêter la liste des dimanches ouverts, dans la limite de douze par an maximum, avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, requiert l'avis du Conseil Municipal pour demander l'autorisation d'ouverture de 12 dimanches sur l'année 2019 à la demande de la société SAS CABDIS, magasin Carrefour Market RD 400 à Cabourg.

Les dates proposées sont les suivantes :

Dimanche 30 juin 2019

Dimanche 7 juillet 2019

Dimanche 14 juillet 2019

Dimanche 21 juillet 2019

Dimanche 28 juillet 2019

Dimanche 4 août 2019

Dimanche 11 août 2019

Dimanche 18 août 2019

Dimanche 25 août 2019

Dimanche 1er septembre 2019

Dimanche 22 décembre 2019

Dimanche 30 décembre 2019

Compte tenu de la prédominance alimentaire et de sa surface supérieure à 400 m², ce commerce doit nécessairement déduire 3 dimanches de la liste des dimanches autorisés dès lors qu'il est ouvert 3 jours fériés la même année. En pratique si le Conseil municipal autorise 12 dates, le magasin Carrefour Market ne pourra effectivement en ouvrir que 9.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture de 12 dimanches sur l'année 2019, à la demande de la société SAS Cabdis, magasin Carrefour Market à Cabourg.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

12-Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Energie

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1er janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le retrait de la commune déléguée de Pont Farcy du SDEC ENERGIE.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

13-Adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1er janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie.

Pour : 26

14-Tarifs location des espaces verts du Garden tennis

Monsieur le Maire

Cette délibération a été retirée.

Emmanuel Porcq

Sur proposition de la commission Vie Associative nous avons souhaité retirer cette délibération. Il s'agit de l'occupation du gazon du Garden Tennis pour y faire des évènements, il faut voir les modalités. On souhaiterait que cela soit débattu également en EPIC.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

15-Vente aux enchères de matériels reformés : recours à une plateforme internet

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 24 septembre 2018 concernant la délégation de pouvoir au Maire,

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

La ville de Cabourg souhaite procéder à des cessions de biens mobiliers. Ces cessions font suite à des opérations de renouvellement de matériels obsolètes et dans le but de libérer de l'espace de stockage au sein des locaux de la collectivité.

Ce processus de cession traduit une volonté de rationalisation des recettes de la commune et de gestion de son patrimoine. Afin de valoriser la cession de ses biens en toute transparence, la commune de Cabourg souhaite faire appel à une plateforme de ventes aux enchères sur internet.

Après avoir interrogé plusieurs prestataires sur leur solution de vente aux enchères sur internet, il est proposé de retenir l'offre de Bewide.

Cette société propose une solution automatisée, le portail national « webenchères » ne nécessitant pas l'acquisition de matériel ou de logiciel.

Cette société propose deux offres tarifaires :

Un abonnement d'un an renouvelable 3 fois par reconduction tacite, d'un montant annuel de 625 € H.T. soit 750 € T.T.C. La mise en œuvre de solution est gratuite.

Un contrat d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, avec un montant de

375 € H.T. soit 450 € T.T.C. payable une fois lors de la mise en œuvre de la solution. A cela s'ajoute la facturation de droits d'usage de 10 % H.T. du montant global de chaque vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le principe de vente par courtage d'enchères de biens mobiliers, matériels appartenant à la commune,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien, pour un montant inférieur ou égal à 4 600 €, au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants. Toutes ventes d'un bien pour un prix supérieur à 4 600 € devra obtenir la validation du Conseil municipal, avant signature des actes de vente.

D'approuver la destruction ou le don des biens n'ayant pas trouvé preneur conformément aux dispositions du présent rapport.

De retenir la solution de la société Bewide, à savoir : un abonnement d'un an renouvelable 3 fois, pour un montant annuel de 625 € H.T., soit 750 € T.T.C.

Monsieur le Maire

La ville est propriétaire de matériel que l'on souhaite se débarrasser, du matériel qui n'est plus utilisé et nous avons des demandes de Cabourgeais qui souhaitent l'acheter. J'ai souhaité que l'on puisse le vendre aux Cabourgeais à travers une plateforme internet.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

16-Octroi d'une subvention complémentaire à l'EPIC des activités économiques de loisirs

Vu le budget primitif 2018 de l'EPIC des activités économiques de loisirs,

Vu le budget primitif 2018 et le budget supplémentaire 2018 de la ville,

Vu la délibération en date du 4 juin 2018 octroyant une subvention à l'EPIC des activités économiques de loisirs,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Comme évoqué par la commission des finances du 1er juin 2018 et afin de connaître les besoins de financement définitifs, L'EPIC des activités économiques de loisirs a élaboré une situation financière après la saison estivale. Il ressort de cette situation qu'il est nécessaire d'augmenter la subvention versée par le budget ville de 50 000 euros pour atteindre l'équilibre budgétaire. Le montant total serait ainsi porté à 150 000 euros, comme inscrit dans les prévisions budgétaires de la ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention complémentaire de 50 000 euros pour l'équilibre budgétaire de l'EPIC des activités économiques de loisirs.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'un jeu de trésorerie pour l'EPIC, c'était prévu dans le budget.

Pour : 21 – Abstentions : 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

17-Octroi d'une subvention exceptionnelle à la ville de Terracina

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Terracina, il est envisagé de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle.

En effet, en octobre dernier, l'Italie a été frappée par une vague de mauvais temps et l'eau a atteint un niveau historique dans certaines villes dont Terracina où des habitants ont succombé. Il est proposé au Conseil municipal de participer à cet élan de solidarité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 euros à la ville de Terracina.

Monsieur le Maire

J'ai demandé par solidarité avec la ville jumelée de Terracina qui a vécu un événement climatique de grande importance assez dévastateur, que l'on puisse octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros et je félicite Monique Bourdais et Didier Cudelou de Baque qui ont relayé cette information auprès du Maire de Terracina.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

18-Subventions Soliha

Vu la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 5 novembre 2018,

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg proroge la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par la société SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier de demande par SOLIHA, une demande de concours financier est faite à la commune dont le montant ne peut excéder 1500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'octroi d'une subvention :

De 1038 euros à Mr et Mme Ledoyen Gilles Jean-Pierre, pour des travaux de ravalement de façade sur un immeuble sis 32 T boulevard des Belges à Cabourg,

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

19-Octroi d'une subvention au Conseil des chevaux Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Historiquement, la Ville de Cabourg soutient et cofinance, au côté de la Région Normandie, le colloque annuel du Conseil des Chevaux de Normandie.

La Ville est associée au colloque en intervenant notamment lors de l'ouverture des travaux et/ou la conclusion de la journée de travail. Le logo de la Ville de Cabourg est apposé sur l'ensemble des documents édités pour ce colloque (affiches, flyers, brochures) et tient une place de choix en tribune le jour du colloque.

En termes de communication, la Ville prépare des packs d'accueil pour chacun des participants comprenant un guide touristique, culturel et quelques supports de communication.

La Ville met également à disposition une partie du réseau d'affichage (MUPI, abribus et emplacements sur la digue). Elle diffuse un message sur les panneaux électroniques et relaie les informations sur les réseaux sociaux, le site Internet de la Ville et le programme mensuel d'animations.

Le colloque, dont le thème est « Le numérique, la solution pour une filière équine connectée » se déroulera, le jeudi 6 décembre 2018, à l'hippodrome de Cabourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention pour l'année 2018 au Conseil des Chevaux de Normandie d'un montant de 8 000 euros.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

20-Demande d'avis de France Domaine pour la cession des parcelles situées sur les zones référencées au PLU 1AUd et 1AUc

Vu l'avis de la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

La ville de Cabourg a pour projet de réaliser un aménagement urbain sur le site dit du « Lotissement de la Divette » situé entre l'Avenue Guillaume le Conquérant et l'Avenue de la Divette.

Les études sont menées suivant le futur règlement « Plan de Prévention des Risques Littoraux » (PPRL) et une étude pédologique pour déterminer les zones humides va être réalisée en lien avec les services de la ville.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

AX 12 : 1 228 m²

AX 13 : 23 870 m²

AX 16 : 262 m²

AX 25 : 563 m²

AX 37 : 10 m²

AX 80 : 814 m²

AX 81 : 5 225 m²

AX 82 : 10 662 m²

AX 83 : 144 m²

AX 84 : 2 565 m²

AX 85 : 630 m²

AX 86 : 516 m²

AX 89 : 760 m²

AX 112 : 659 m²

AX 113 : 900 m²

AX 98 à AX 141 : environ 21 500 m²

AX 142 : 6 852 m²

Soit une surface totale de 77 160 m².

Dans ce cadre, il convient de saisir le service de France Domaines afin de déterminer la valeur vénale de ces biens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le principe de la cession de ces parcelles et de solliciter l'avis de France Domaines sur la valeur vénale de ces biens.

Monsieur le Maire

Nous avons souhaité que la dernière grande zone urbanisable de Cabourg ne soit plus gérée en parcelle mais avec une vision globale ce qui permettra d'avoir une urbanisation plus aérée. Ce projet vous sera bientôt présenté en commission.

Emmanuel Porcq

Nous allons faire un appel à projets, nous avons déjà deux opérateurs intéressés sur le secteur avec deux projets différents qui répondent à un cahier des charges primaire qu'à rappeler Monsieur le Maire, moins de densité, rétablir l'hydraulique. Nous avons souhaité dimensionner le projet vers de l'accession à la propriété. Un premier volet présenté par Partélios avec Eiffage. Et le promoteur Fonta, qui est l'opérateur déjà sur le secteur. Il y a un double enjeu majeur, il ne faut pas se le cacher, c'est le dernier grand secteur qui est peut-être réservé dans son casi entier dans le logement. Il ne faut pas se tromper sur la cible mais pas non plus sur l'économie générale que cela peut rapporter à la ville.

Monsieur le Maire

J'ajouterai qu'il y a beaucoup d'incidences à la fois financières, environnementales, nous nous sommes suffisamment défendus avec les services de l'Etat pour obtenir une constructibilité qui soit raisonnée et raisonnable. Nous aurions dû faire une zone d'aménagement concertée, qui aurait permis d'intégrer la piscine, prévoir des services publics avec des liaisons inter quartiers. C'est ce que l'on va essayer de rattraper à travers ce projet.

Julien Champain

Nous sommes très sensibles à ce projet, comme vous le savez nous avons alerté les Cabourgeois sur la baisse de la population qui est logique pour une station balnéaire. L'idée n'est pas de faire baisser le prix du M2 à Cabourg mais en effet de privilégier l'installation de nouvelles familles, vous avez évidemment tout notre soutien dans ces démarches, reste à voir l'attribution de ces parcelles et dans quelles conditions. Mais sur le principe le repeuplement de Cabourg est une priorité des dix prochaines années.

Emmanuel Porcq

Nous travaillons sur 4 programmes, le programme 2Nab, plus proche de nous le lotissement au chemin de Villiers couplé avec un lotissement privé, ou nous avons maîtrisé le foncier. Nous avons fait les études nous sommes hors plan de prévention des risques littoraux, mais nous sommes rattrapés par les zones humides du marais. Nous sommes dans l'étude de la loi sur l'eau et on devrait pouvoir envisager le programme définitif de style pavillonnaire. Nous avons eu l'opportunité de réaliser une préemption sur une maison à vendre avenue Sainte Thérèse. Et le 4eme programme envisageable ce sont les anciennes serres de la ville qui deviennent obsolètes, quartier derrière l'église. Des espaces qui pourraient être dédiés à de l'habitat de ville.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

21-Demande d'avis de France Domaine pour la cession de la parcelle AV 48 dans le cadre du projet d'agrandissement des Ecuries de la Sablonnière en pôle équestre

Vu l'avis de la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Le 26 février 2018, une délibération a été votée afin de proposer la cession d'une partie des parcelles BA 10 et AV 74 afin de permettre l'agrandissement des Ecuries de la Sablonnière.

Dans ce cadre, la parcelle AV 48 a été omise et doit, elle aussi, faire l'objet d'un avis du service des Domaines car elle est comprise dans le périmètre de cession envisagé.

Cette parcelle est située en secteur 1AUe au PLU, sis Le Petit Pré et demeure d'une contenance de 4 447 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le principe de la cession de cette parcelle et de solliciter l'avis de France Domaines sur la valeur vénale de ce bien.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

22-Patinoire 2019 – Tarifs, entrées, partenariats, location de chalets, animations

Vu la commission vie associative en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Dans le cadre des missions d'animation, la Ville de Cabourg met en place deux patinoires provisoires du samedi 09 février au dimanche 03 mars 2019.

Il convient par cette délibération d'en fixer les différentes prestations.

1. TARIFS D'ENTREE PATINOIRE ADULTE

6 euros l'heure (location de patins comprise).

4 euros l'heure (location de patins comprise) si l'achat des tickets a été fait avant l'ouverture de la patinoire (Préventes). Tickets en vente à l'Office de Tourisme du 07 janvier au 08 février 2019.

4 euros l'heure (location de patins comprise) pour les groupes de 20 personnes minimum sur les créneaux horaires : 10h30 - 11h30 et 11h30 - 12h30.

Les tickets d'entrée seront vendus sur le site de la patinoire (jardins de l'Office de tourisme). Avant la manifestation, ils seront vendus à tarif réduit à la mairie.

2. TARIFS PATINOIRE ENFANTS

4 Euros la ½ heure (location de patins comprise).

3. GRATUITÉ

Des tickets gratuits pour la patinoire adulte ou la patinoire enfants seront remis aux bénévoles, aux commerçants partenaires (utilisant les emplacements commerciaux prévus) et aux enfants des écoles cabourgeaises (utilisables en dehors des vacances scolaires de la zone parisienne).

4. TARIFS GANTS EN LAINE

5 Euros la paire

5. EMLACEMENT COMMERCIAL AU CŒUR DES JARDINS DE L'OFFICE DE TOURISME

Espace de 3x2 m : 350 € (non assujettis à la TVA).

6. PRIVATISATION DE LA PATINOIRE EN NOCTURNE

Pour deux heures de privatisation de la patinoire en glace sur un créneau pouvant aller de 19 h à 22 h (+ 2 agents) : 600 € (non assujettis à la TVA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs ci-dessus.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

23-Saint Valentin 2019 - Tarifs

Vu la commission vie associative en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Dans le cadre de la politique d'animation, la Ville de Cabourg propose l'événement « Cabourg, Capitale Romantique » du 14 février au 17 février 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs de vente des objets publicitaires liés à l'événement :

PARAPLUIE LOGOTÉ : 12 euros l'unité

MUG LOGOTÉ : 10 euros l'unité

Les objets seront vendus du 9 février au 3 mars 2019 inclus (dans la limite des stocks disponibles).

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

24-Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme intercommunal de Cabourg et la Ville de Cabourg dans le cadre des animations de la patinoire et de la Saint Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission administration générale et des finances en date du 8 novembre 2018,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Dans le cadre des animations hivernales (Patinoire et Saint Valentin), il a été décidé de travailler en collaboration avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation des préventes patinoire ainsi que pour le dépôt-vente des mugs et parapluies Saint Valentin.

La Ville de Cabourg confie ainsi la gestion des ventes des produits énoncés ci-dessus à l'Office de Tourisme. Les préventes patinoire seront vendues du 7 janvier au 8 février 2019. Les objets publicitaires seront vendus du 9 février au 3 mars 2019 dans la limite des stocks disponibles.

L'intégralité des recettes liées à ses activités seront reversées intégralement à la Ville de Cabourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire

Au prochain conseil Municipal on vous fera un bilan de la boutique Cabourg qui a eu un très beau succès.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

25-Avenant à la convention liée à l'installation et l'exploitation d'un food truck sur la Promenade Marcel Proust

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

La ville de Cabourg a accueilli un food truck sur la promenade Marcel Proust afin d'offrir une prestation de qualité et de développer son attrait touristique.

Par délibération en date du 27 juillet 2018, une convention d'occupation du domaine public a été adoptée.

La présente délibération fait suite à des modifications apportées à la présente convention :

Les dates d'exploitation sont modifiées, la période retenue étant du 9 août au 2 septembre 2018,

Le nombre d'emplacements retenu est de un (1) et non de deux (2) eu égard au fait qu'une seule activité économique a été installée,

La somme dont la société devra s'acquitter a donc été modifiée en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le présent avenant à la convention d'occupation du domaine public.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

26-Convention d'occupation du domaine public avec l'association SU Dives/Cabourg Football

Vu la commission vie associative, infrastructures et patrimoine en date du 5 novembre 2018,

La Commune de CABOURG possède un terrain destiné notamment à la pratique du football situé avenue de la Divette. Afin de promouvoir et développer cette activité sportive, la Commune a accepté de mettre cet équipement à la disposition de l'association SU DIVES/CABOURG FOOTBALL pour l'organisation de manifestations sportives en lien avec le football.

Considérant que l'association a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture le 13 juin 2016 sous le n° W143003625,

Considérant que l'association SU Dives Cabourg football contribue à la mise en œuvre de la politique publique de la Ville dans la mesure où elle contribue à l'animation de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public situé avenue de la Divette avec l'association SU Dives Cabourg football.

Emmanuel Porcq

J'aimerais que l'on note que la convention jointe n'est pas la bonne. Il faut accéder à toutes les demandes de Monsieur Moineux Président du SU Dives/ Cabourg football en ajoutant la clause que si

Su Dives/Cabourg football n'existait plus dans son entité que le terrain de football pourrait seulement être attribué à une entité Cabourgeaise.

Laurent Moinaux

La justification de la clause que j'ai demandé d'ajouter est pour protéger et préserver les installations Cabourgeaises en cas de cessation de communautés.

Pour : 25

27-Annexe au règlement intérieur

Monsieur le Maire

Cette délibération a été retirée car elle n'a pas été visée complètement au dernier comité technique. Elle sera revue au prochain comité technique paritaire.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

28-Régime indemnitaire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 6 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

Considérant qu'en cas de congé maladie ordinaire d'une durée inférieure à 30 jours calendaires consécutifs, d'absence pour garde d'enfants, pour soigner un ascendant ou un conjoint malade, le régime indemnitaire est suspendu au prorata de la durée d'absence, soit 1/30ème par journée d'absence,

Considérant qu'en cas de congé maladie ordinaire d'une durée supérieure ou égale à 30 jours calendaires consécutifs, de congé longue maladie, de congé longue durée, le régime indemnitaire de l'agent est maintenu dans son intégralité, sachant qu'il est toutefois proratisé lorsque l'agent est à ½ traitement et suspendu lorsque l'agent est sans traitement,

Considérant qu'en cas de congé maternité, congé paternité, accident du travail et maladie professionnelle, le régime indemnitaire est maintenu dans son intégralité,

Considérant le souhait de maintenir le régime indemnitaire des agents dans les mêmes conditions de versement du traitement indiciaire en cas d'absentéisme pour raison de santé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, en cas de congé maladie, de congé pour accident de service, de congé pour maladie professionnelle, de congé maternité, de congé paternité, d'autorisations spéciales d'absence, que le régime indemnitaire versé à l'agent soit maintenu et suive le sort du traitement indiciaire. Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur au 1er décembre 2018.

Il est à noter que les dispositions des délibérations du 11 mai 2007, du 24 avril 2008, du 23 juin 2011, du 20 janvier 2012, du 5 octobre 2012, du 14 septembre 2015, du 21 mars 2016, du 26 juin 2017 relatives aux conditions de versement du régime indemnitaire des agents territoriaux en cas d'absence sont supprimées à compter du 1er décembre 2018.

Pour : 26

29-Tableau des effectifs

Monsieur le Maire

Cette délibération a été retirée car n' a pas été visé en comité technique.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

30-Attribution d'entrées gratuites à la piscine

Vu l'avis de la commission jeunesse en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission finances et administration générale en date du 8 novembre 2018,

Considérant la demande des services consistant à obtenir des entrées gratuites à la piscine municipale afin de les attribuer comme lots à l'occasion de tombolas ou autres jeux mis en place à destination des familles et des jeunes,

Considérant la demande du service jeunesse de mettre en place des actions dans le cadre du projet « bien bouger pour bien grandir »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De donner aux services organisateurs de tombolas ou autres jeux 200 entrées gratuites à la piscine municipale pour l'année scolaire 2018-2019. Ces entrées gratuites seront attribuées par le Maire sur demande écrite des services.

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

31-Tarif de location des chambres au sein du collège

Vu l'avis de la commission jeunesse en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 novembre 2018,

La ville accueille chaque année de jeunes étrangers pour proposer des interventions auprès des établissements scolaires tout au long de l'année.

Les jeunes étaient logés à l'origine dans les logements situés au sein de l'espace culturel Bruno Coquatrix. Seulement, cet espace est amené à changer de destination à compter du 1er janvier 2019.

Il est proposé une location de chambres au sein d'un F4 et un logement F3 dans l'enceinte de l'ancien collège.

Il est nécessaire de fixer un tarif mensuel. Ce tarif comprend notamment l'hébergement, l'accès à tous les espaces communs pour les chambres et inclut la fourniture de linge de maison (draps, linge de toilette.) à l'entrée dans les lieux, mais ne comprend l'entretien des locaux.

Les utilisateurs des locaux devront signer un bail d'occupation précaire en tant que locataire ainsi qu'un règlement de fonctionnement des locaux.

Afin de pouvoir répondre à ces demandes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs mensuels suivants :

350 euros pour le logement F3 destiné notamment à l'assistant en langue étrangère,

100 euros par chambre pour le logement F4 (tarif destiné aux stagiaires et service civique rémunérés)

Concernant les demandes d'hébergement sur des périodes inférieures à 14 nuits pour des stagiaires non rémunérés, les délégations des villes jumelées accueillies par la ville ou pour les accueils de partenaires de la ville, il est acté qu'elles seront assurées à titre gracieux après accord du Maire, ou de l'adjoint en charge du secteur.

Monsieur le Maire

Au collège la ville est propriétaire de deux appartements d'un F3 et d'un F4. Nous avons l'habitude de loger le professeur d'anglais à la villa Bruno Coquatrix en échange d'un loyer de 350 euros par mois. Sébastien Delanoë avait proposé de créer des systèmes de colocation. On va vous demander de différencier les deux appartements. Le loyer du F3 au tarif habituel de 350 euros par mois pour le professeur d'anglais. En revanche, le F4 sera utilisé notamment pour le jumelage à titre gracieux, des stagiaires non rémunérés à titre gracieux et les stagiaires rémunérés et le service civique eux en revanche à 100 euros par chambre et par mois. Est-ce que cette proposition vous convient ?

Pour : 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

32-Autorisation de signer une convention pour l'organisation « d'un orchestre à l'école »

Vu l'avis de la commission jeunesse en date du 5 novembre 2018,

Les orchestres à l'école, reconnus par le ministère de l'Éducation nationale, constituent un dispositif original qui permet la mise en œuvre des programmes scolaires dans le domaine de l'éducation musicale.

Les intervenants extérieurs spécialisés en musique sont issus de l'École de musique intercommunale.

Le dispositif « Orchestre à l'école » est destiné à stimuler la pratique instrumentale des élèves. Il s'appuie sur une pédagogie innovante dont le principe de base est l'apprentissage collectif dès le premier jour, en milieu scolaire afin de s'adresser à tous.

Les objectifs sont de rendre la musique accessible à tous les enfants, faire découvrir le plaisir de la musique en formation chorale ou instrumentale, d'aider l'enfant à se construire des repères et à valoriser le groupe, promouvoir la culture et développer l'écoute attentive, le respect, la solidarité, l'entraide et éviter l'isolement.

Le projet concerne les enfants du CM1 et CM2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'organisation d'un « orchestre à l'école » au sein de l'école primaire de Cabourg, en partenariat avec l'Education nationale et l'école de musique de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge. La convention est conclue pour les trois années scolaires à venir : 2018/2019-2019/2020-2020/2021.

Pour : 26

Questions diverses :

François Burlot

Nous étions inscrits pour une étape du tour de France 2019. Je vous informe que le tour de France ne passera pas dans l'Ouest de la France en 2019. Nous nous sommes réinscrits pour 2020.

Pascal Faton

C'est un point d'organisation, mais nous ne recevons pas toutes les invitations sur la messagerie.

Monsieur le Maire

Nous avons prévenu les services pour que cela fonctionne. Y compris des membres de la majorité rencontre ce problème informatique.

Emmanuel Porcq

Je voudrais profiter de la présence dans l'assistance de Monsieur le président des Anciens Combattants et de Monsieur Claude Hosting. Certains Cabourgeois ont souhaité débattre sur les réseaux sociaux du fait que nous n'avions pas commémoré le centenaire du 11 novembre devant notre monument aux morts.

Je comprends les émotions que nous pouvons éventuellement partager mais je voudrais expliquer pourquoi et nous sommes assez heureux de faire des commémorations intercommunales. On ne peut pas nous faire le reproche de ne pas être animé monsieur le Maire et moi par la mémoire de nos morts pour la France. Ça fait 38 ans que je fréquente le monument aux morts et je n'ai pas loupé un 11 novembre. Je suis président du Souvenir Français, je me sens garant de cette mémoire comme Monsieur le Président des Anciens Combattants. Nous avons choisi il y a 2 ans maintenant de trouver un mode plus fraternel avec plus de cohésion, avec un symbole fort de réunification et d'unification de nos communes autour de nos monuments aux morts pour avoir des cérémonies dignes de ce nom et pouvoir mutualiser des moyens. Le premier respect que l'on doit à la mémoire est d'avoir aussi le respect de nos anciens combattants. Aujourd'hui nos anciens combattants d'année en année malheureusement, diminuent en nombre, ils ne peuvent plus se déplacer de communes en communes avec leurs drapeaux. Cette expérience qui existe depuis deux ans est une très belle expérience. Monsieur le Maire de Dives-sur-Mer a cité les 80 morts pour la France qui sont sur notre monument aux morts. Nous avons évidemment des marges de progression. C'est là que je rejoins les Cabourgeoises et Cabourgeois qui étaient dans l'émotion hier de ne pas nous

voir devant le monument. Il faut peut-être plus communiquer, c'était dans la presse mais il faut communiquer par voie d'affiche sur nos panneaux d'affichages sur notre site web. Sachez que nous aurons l'honneur, nous ville de Cabourg par exemple de présider et d'accueillir à Cabourg la cérémonie du 75 -ème anniversaire de la libération par la Brigade Piron l'année prochaine. Grâce à l'intercommunalité de ces manifestations on va pouvoir avoir un détachement de troupe d'actifs belges, une délégation importante de soldats de la brigade Piron et des effectifs en matière de musique militaire qui nous permettent d'avoir des cérémonies qui rendent un vrai hommage à nos morts pour la France. C'est une explication voilà pourquoi avec Monsieur le Maire on souhaitait travailler sur ces mouvements de mémoires intercommunaux.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour ces précisions, les discours et particulièrement le vôtre était très poignant. D'autres pays ont été confrontés à ce même problème.

Les Etats-Unis avec le « Memorial Day » sur une seule journée avec de très grands rassemblements.

C'est encore plus vrai pour les toutes petites communes, Bavent, Brucout ... qui font une seule cérémonie.

Je remercie les services d'être à nos côtés, au public d'avoir suivi ce conseil Municipal, le prochain conseil Municipal se tiendra le 17 décembre à 20 heures.